

Initiatives ministérielles

député d'Ottawa—Vanier sur questions et commentaires.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je n'ai pas compris qu'il y avait une question dans le commentaire que mon ami, le whip du gouvernement, a fait, mais si l'objectif que nous visons tous est de clarifier le projet de loi,—et je pense que l'amendement en question fait exactement ça—je n'ai pas à ajouter à mes commentaires. Je pense que c'est clair et précis. Tout ce que nous avons voulu faire, c'est d'éliminer une possibilité d'interprétation qui serait au désavantage du processus légal en cours. C'est-à-dire que lorsqu'un député aurait eu vent d'une enquête sur son administration ou sur ses budgets, il aurait pu demander une opinion de la Régie, ce qui aurait eu pour effet de retarder, sinon d'empêcher que cette enquête se poursuive. Or, je pense que cela est maintenant éliminé du projet de loi et que le Sénat a fait un bon travail. Je veux donc les féliciter et les remercier.

Le président suppléant (M. DeBlois): Après consultations du Règlement, je dois reconnaître que l'objection formulée par le député de Churchill est recevable, puisque l'article 43 précise bien qu'on ne peut pas, au cours de la période de questions et commentaires, proposer de motion portant prolongation des heures de séance de la Chambre.

L'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Cooper: Monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier a dit qu'il avait, en sa qualité de membre libéral du bureau, une solution à proposer aux préoccupations du député de Churchill. J'ai entendu le whip en chef du gouvernement, qui est aussi membre du bureau, faire une offre qui montre le désir du gouvernement de résoudre les problèmes au Bureau de régie interne.

Je voudrais demander au leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique si, comme représentant de son parti au bureau, il consentirait à aplanir ces difficultés.

M. Riis: Monsieur le Président, je répondrai au rappel au Règlement en deux points. Tout d'abord, nous avons de la part du gouvernement l'aveu que des précisions s'imposent et que ce pourrait être la bonne manière de régler la question soulevée par mon bon ami de Churchill. Très sincèrement, je ne demande pas mieux que de discuter de la question pour que la motion puisse suivre son cours.

Sur un autre point, toutefois, je réitère l'offre que j'ai faite plus tôt au sujet de l'important projet de loi sur l'agriculture. Si le gouvernement en fait le seul sujet de débat cet après-midi, nous en terminerons l'examen et en garantissons l'adoption aujourd'hui.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois donc comprendre que le député convient qu'une décision soit prise maintenant au sujet du projet de loi C-79. Nous avons sept minutes pour passer à l'étude du projet de loi C-98. Je sollicite alors le consentement unanime de la Chambre pour que nous continuions à siéger au cours de l'heure du déjeuner afin de débattre du projet de loi C-98 sur le revenu agricole.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai cru comprendre que le député de Kamloops proposait que les députés intéressés dans ce sujet pourraient se rencontrer pour en discuter.

Je suis libre, cet après-midi, à n'importe quel moment pour discuter de la proposition que j'ai soumise, à savoir qu'on peut se servir des règlements de la Régie interne pour satisfaire la proposition du député de Churchill. Si cela fait l'affaire de mes collègues, je suis disposé à les rencontrer pour en discuter et en venir à une conclusion favorable, je l'espère.

[Traduction]

M. Riis: Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, se dire tout disposé à prévoir un moment, plus tard aujourd'hui, pour en discuter et voir si l'on ne pourrait pas en arriver à une solution satisfaisante. Je serais on ne peut plus heureux d'en faire autant. Le gouvernement pourrait manifester sa bonne foi à l'égard de cette initiative en présentant le projet de loi sur le revenu agricole à 15 heures, lorsque nous commencerons cet après-midi.

Toutefois, je tiens à bien préciser que si le gouvernement essaie à 15 heures de forcer l'adoption des modifications qu'il propose d'apporter au Règlement, je devrai en conclure que cette offre n'est pas nécessairement faite de bonne foi.

M. Milliken: Monsieur le Président, pour répondre à la proposition du gouvernement, nous serions disposés à entreprendre immédiatement l'étude du projet de loi sur la protection du revenu agricole et d'y passer toute l'heure du déjeuner. Je tiens à offrir notre collaboration à cet égard. Nous croyons que c'est un projet de loi important dont le sort devrait être réglé promptement.